



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**Demandes d'autorisation environnementale et de servitudes d'utilité publique concernant la prolongation de la durée d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux des Aucrais sur les communes de Urville, Bretteville-Le-Rabet, Cauvicourt et Gouvix**

**Demandeur : Société SUEZ RV Normandie - Rue de la Terre Adélie – Parc Edonia – CS 86820  
35769 SAINT-GREGOIRE cedex**

**Emplacement des installations : Les Aucrais / Urville – Bretteville-le-Rabet – Cauvicourt -  
Gouvix**

Par arrêté du 9 décembre 2022, une enquête publique unique d'une durée de 30 jours consécutifs est prescrite du mardi 3 janvier 2023 (9 h ) au mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 (18 h) en mairies de Urville, Bretteville-Le-Rabet, Cauvicourt et Gouvix portant sur les demandes d'autorisation de prolongation de la durée d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux ainsi que les servitudes d'utilité publique relatives au projet sur les communes de Urville, Bretteville-Le-Rabet, Cauvicourt et Gouvix.

**Le dossier d'enquête publique unique** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique unique dont les demandes d'autorisation environnementale et de servitude d'utilité publique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant est déposé et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4318>
- en mairies de :

• Urville	• lundi, mardi, mercredi et vendredi	• 10 h 00 à 12 h 00
	• lundi, jeudi	• 16 h 00 à 18 h 00
• Bretteville le Rabet	• mercredi	• 13 h 45 à 18 h 45
	• vendredi	• 9 h 00 à 13 h 00
• Cauvicourt	• lundi	• 15 h 30 à 17 h 30
	• jeudi	• 16 h 00 à 17 h 30
• Gouvix	• lundi	• 14 h 15 à 18 h 15
	• jeudi	• 17 h 00 à 19 h 00
	• mercredi, samedi	• 9 h 15 à 12 h 15

- sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

**Les servitudes d'utilité publique** représentent la superficie totale de la bande des 200 m autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et des bassins de gestion des effluents associés. Elles couvrent toute la durée d'exploitation du site, estimée jusqu'en 2037 pour l'ISDND et toute la période de suivi à long terme du site, qui ne peut être inférieur à 20 ans.

L'avis d'enquête sera publié quinze jours avant le début de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Calvados.

**Les observations et propositions du public** pourront être déposées :

- sur le registre disponible aux mairies de Urville (siège de l'enquête), Bretteville le Rabet, Cauvicourt, Gouvix, aux heures d'ouverture énoncées ci-dessus,
- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Urville, siège de l'enquête,
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4318>

Cet accès sécurisé sera à privilégier, et à défaut, les observations et propositions du public pourront être adressées à : [pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr](mailto:pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sont consultables à la mairie de Urville. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4318> .

Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Des informations sur le dossier** peuvent être demandées auprès de la société SUEZ RV Normandie - M. Guillaume Villemin par téléphone au 06 86 61 70 63 ou par mail à l'adresse : [guillaume.villemin@suez.com](mailto:guillaume.villemin@suez.com)

**Le commissaire enquêteur**, M. Yann DRUET, ingénieur en génie rural à la retraite, désigné par le tribunal administratif de CAEN se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales, en mairies de :

Urville	Mercredi 11 janvier	14 h à 18 h
	Samedi 21 janvier	9 h à 12 h
	Mercredi 1 <sup>er</sup> février	14 h à 18 h
Bretteville le Rabet	Mardi 3 janvier	9 h à 12 h
	Samedi 28 janvier	9 h à 12 h
Cauvicourt	Samedi 14 janvier	9 h à 12 h
	Jeudi 26 janvier	14 h à 18 h
Gouvix	Samedi 7 janvier	9 h à 12 h
	Mercredi 18 janvier	9 h à 12 h

Une copie du **rapport et des conclusions** du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans les mairies de Urville, Bretteville-Le-Rabet, Cauvicourt, et Gouvix ainsi qu'à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique unique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur les demandes d'autorisation environnementale et de servitudes d'utilité publique, éventuellement assorti de prescriptions.

Fait à CAEN, le 09 décembre 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale



Florence BESSY